

COMMUNE DE BIERNÉ (53290)

Date de convocation : 13/05/2014

PROCES –VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 19 mai à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, maire.

Etaient présents : Mmes TRIBONDEAU Marie-Noëlle, ROUSSELET Pierrette, MM. VIOT Thierry, LÉZÉ André, Mmes FRADET-LE BOULC'H Candice, LECOMTE Stéphanie, MM. VIOT Jean-Louis, BAZILLAIS Thierry, BRUANT Didier, COLLIN Anthony, DURAND Alain, GUITTEAU Sylvain, MAHIER Dominique, MARTINIER Mickaël, MOCQUES Hugo

Secrétaire de séance : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice

OBJET : ISOLATION ECOLE MARCEL AYME ET INSTALLATION CHAUDIERE BOIS GRANULES AVEC RESEAU DE CHALEUR – RESULTAT DES CONSULTATIONS

Madame le Maire expose aux élus suite au renouvellement du conseil municipal la délibération prise le 12 mars 2014 autorisant une seconde consultation des entreprises pour les lots n°2 et 4 des travaux d'isolation de l'école Marcel Aymé.

Après présentation de l'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les offres les mieux disantes et les options ci-après :

Désignation	Entreprise	Offre de base H.T.	Options H.T.	TOTAL H.T.
Lot 1 - Maçonnerie- Démolition	DOSSO	24 100.00 €	6 860.78 €	30 960.78 €
Lot 2 - Charpente- Couverture	MEIGNAN	16 188.70 €	2 041.25 €	18 229.95 €
Lot n°3 - Isolation par l'extérieur	DOSSO	62 792.28 €	4 000.00 €	66 792.28 €
Lot n°4 - Menuiseries ext. PVC et bois int. bois	AUVRAY	35 029.45 €		35 029.45 €
Lot n°5 - Cloisons sèches-isolations- plafonds	AUVRAY	6 598.12 €		6 598.12 €
Lot n°6 - Plomberie- Chauffage bois- VMC	PINEAU	63 568.83 €	2 007.48 €	65 576.31 €
Lot n°7 - Electricité	ELEC EAU	5 987.50 €	3 397.14 €	9 384.64 €
				232 571.53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé

DECIDE de retenir les offres et les options présentées

MANDATE Mme le Maire pour toutes démarches et signatures relatives à ce dossier

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après délibération, les commissions communales sont déterminées de la façon suivante :

FINANCES, ECONOMIE, COMMUNICATION, AGENDA 21, PERSONNEL COMMUNAL

Responsable commission : Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle

MM. BAZILLAIS Thierry, COLLIN Anthony DURAND Alain, LEZE André, MOCQUES Hugo
Mme ROUSSELET Pierrette, MM. VIOT Jean-Louis et VIOT Thierry

AMENAGEMENT, CADRE DE VIE, VOIRIE

Responsable commission : M. VIOT Thierry

MM. BAZILLAIS Thierry, BRUANT Didier, Mme FRADET-LE BOULC'H Candice, MM. LEZE André, MARTINIER Mickaël, Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle et M. VIOT Jean-Louis

SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, ANIMATION JEUNESSE

Responsable commission : Mme ROUSSELET Pierrette

MM. DURAND Alain, GUITTEAU Sylvain, Mmes LECOMTE Stéphanie, TRIBONDEAU Marie-Noëlle et M. VIOT Thierry

VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, ANIMATION LOCALE

Responsable commission : M. LEZE André

MM. COLLIN Anthony, MAHIER Dominique, MOCQUES Hugo, Mmes ROUSSELET Pierrette, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. VIOT Jean-Louis et VIOT Thierry

APPEL D'OFFRES

Titulaires : Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle (maire), MM. MAHIER Dominique, BAZILLAIS Thierry, DURAND Alain

Suppléants : MM. COLLIN Anthony, VIOT Jean-Louis, MARTINIER Mickaël

OBJET : ADHESION ET REPRESENTANTS SYNERGIES (Réseau des collectivités engagées pour un développement durable)

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au réseau des collectivités mayennaises engagées pour un développement durable (SYNERGIES).

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

L'objectif de cette action vise à multiplier les réalisations prenant en compte le développement durable.

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- partager ses expériences,
- contribuer à la vie du réseau,
- s'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- de soutenir le projet en accordant une subvention à l'association Synergies d'un montant de : **300 €**

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers... répondant aux attentes des communes adhérentes

- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...).
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées pour un développement durable, animé par l'association Synergies.

DESIGNE comme représentant titulaire Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, et représentant suppléant Monsieur MARTINIER Mickaël.

OBJET : REFERENT CEP (Conseil en Energie Partagée)

Madame le Maire présente au conseil municipal un courrier du GAL Sud-Mayenne en date du 22 mars 2014 demandant la désignation d'un élu référent, qui sera l'interlocuteur privilégié du CEP.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentant titulaire Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, et représentants suppléants Monsieur MAHIER Dominique, Monsieur BAZILLAIS Thierry et Monsieur GUITTEAU Sylvain.

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat

VU l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 instituant une indemnité de conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur d'une collectivité locale

VU le renouvellement du conseil municipal

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité, le Receveur est autorisé à prêter son concours pour :

L'établissement des documents budgétaires et comptables

La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie

La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières

CONSIDERANT que Monsieur HENROT Philippe a accepté de fournir les prestations sus-énumérées

DECIDE d'accorder à Monsieur HENROT Philippe, Receveur, le bénéfice de l'indemnité de conseil dans les conditions fixées aux articles 3 et 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, avec effet au 1^{er} janvier 2014, au taux de 50 %

OBJET : ASSAINISSEMENT RUES DU MAINE ET JEAN BOURRE – AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux d'assainissement rue du Maine et rue Jean Bourré

Vu l'accord de principe donné par la Caisse des Dépôts

Le Conseil Municipal de la Commune de Bierné, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 25 ans maximum

Périodicité des échéances : annuelles

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 60€

A cet effet, le Conseil autorise son Maire Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNE (PUBLIQUE et PRIVEE) ET DE LA CANTINE

Madame le Maire présente à l'assemblée le bilan financier de l'école publique Marcel Aymé et de la cantine. Celui-ci déterminera le montant par enfant des charges de fonctionnement à solliciter aux communes de résidence.

Coût d'un enfant de l'école	611 €
Coût d'un enfant de la cantine	212 €

Participation des communes résidentes proposée, identique à celle correspondant au coût réel (611 €) pour l'école d'une part, et d'autre part celle de la cantine (212 €) quel que soit le nombre de repas servis

LE CONSEIL MUNICIPAL adopte la proposition et retient les sommes suivantes :

- ECOLES PRIVEE ET PUBLIQUE	611 €
- CANTINE	212 €

OBJET : CONVENTION ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de partenariat entre les communes de BIERNE, SAINT LAURENT DES MORTIERS et SAINT MICHEL DE FEINS concernant la gestion de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a repris l'activité de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs depuis le 1^{er} janvier 2014, auparavant assurée par l'association Familles Rurales. Une convention de partenariat ayant été établie en 2012 entre l'association et les communes précitées, il est demandé à l'assemblée d'approuver une nouvelle convention de partenariat cette fois-ci entre les communes uniquement dans la continuité de ce qui était fait précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention telle que présentée

MANDATE Mme le Maire pour toutes démarches et signatures relatives à ce dossier

OBJET : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de la sous-préfecture le 12 mai 2014 concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Il est demandé un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et (le cas échéant) L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

NOM	INDEMNITE
TRIBONDEAU Marie-Noëlle – Maire	31 % (1 178.45 € brut)
VIOT Thierry – 1 ^{er} Adjoint	6.8 % (258.49 € brut) + 15 % pour le canton
ROUSSELET Pierrette – 2 ^{ème} Adjointe	6.8 % (258.49 € brut) + 15 % pour le canton
LEZE André – 3 ^{ème} Adjoint	6.8 % (258.49 € brut) + 15 % pour le canton

Il est également demandé de constater que la majoration de 15 % pour le canton pour les adjoints sera supprimée lors de la suppression du canton de Bierné.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le tableau présenté

CONFIRME la suppression de la majoration de 15 % pour le canton pour les adjoints en même temps que celle du canton de Bierné

OBJET : INSTALLATION TABLETTE NUMERIQUE AGENCE POSTALE

Madame le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une tablette numérique à l'agence postale par la Poste. Il s'agira d'une borne équipée d'une tablette tactile qui permettra aux usagers de l'agence postale de consulter gratuitement les services de la Poste et des opérateurs publics. L'installation est prévue le mardi 3 juin 2014, et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention liant la Poste à la commune.

REUNION AGENDA 21 : JEUDI 19 JUIN 2014 – 20 H 30

Aucun sujet n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 45.